Département de la Dordogne

Révision de la Carte Communale

Commune de SAINT CASSIEN

Plan de zonage

Révision de la carte communale prescrite par délibération du Conseil Communautaire le 22 décembre 2015

Révision de la carte communale mise à l'enquête publique du 20 novembre 2017 au 22 décembre 2017

Révision de la carte communale approuvée par délibération du Conseil Communautairel le 27 février 2018

Bureau d'études de la
Chambre d'agriculture Dordogne
Boulevard des Saveurs - Cré@Vallée Nord
Coulounieix Chamiers
24060 PERIGUEUX CEDEX 9
Tél. : 05 53 45 47 84
urbanae@dordogne.chambagri.fr

Dressé par le BE Urban'ae en février 2018

Légende

- Bâti
- Zone U - zone construtible
- Zone Ut - zone construtible liée aux activités touristiques et aux logements qui y sont liés
- Zone N - Secteur où les constructions ne sont pas autorisées, à l'exception :
  - de l'adaptation, du changement de destination, de la réfection ou de l'extension des constructions existantes ;
  - des constructions ou installations nécessaires :
    - à des équipements collectifs ou à des services publics si elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole ou pastorale ou forestière dans l'unité foncière où elles sont implantées et ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages ;
    - à l'exploitation agricole et forestière ;
    - à la mise en valeur des ressources naturelles.

(article R 161-4 du code de l'urbanisme).